

Charte de l'accompagnement Agisens « De l'Idée au Projet »

Vous souhaitez bénéficier du dispositif d'accompagnement Agisens « de l'Idée au Projet ».

Cet accompagnement consiste à vous assister dans la phase initiale de votre projet, accompagner vos premiers pas en vous apportant une démarche méthodique éprouvée qui consiste à bien concevoir votre projet. Cette première étape est essentielle pour la conduite et la réussite de celui-ci.

Agisens vous orientera ensuite vers d'autres organismes institutionnels ou associatifs susceptibles de vous aider techniquement et/ou financièrement jusqu'à la réalisation de votre projet.

Agisens s'engage ensuite à vous suivre, à rester à votre écoute jusqu'à l'aboutissement de votre projet et sa réalisation. Cependant, Agisens ne s'engage pas sur la réussite du projet, laquelle dépend de nombreux facteurs indépendants de l'accompagnement d'Agisens.

Sous certaines conditions, Agisens, pourra vous aider dans votre recherche de financement, notamment à travers sa fondation.

Agisens s'engage à garder la confidentialité sur votre projet, dans sa phase initiale et jusqu'à ce que vous donniez votre accord de communiquer à son sujet.

En contrepartie, votre idée ou projet est soumis aux critères suivants :

- Votre projet en est à sa phase initiale. Il s'agit davantage d'une idée susceptible de devenir un véritable projet.
- Votre futur projet doit s'inscrire dans le cadre de l'innovation sociale (1). Il doit être novateur et au service du « bien commun » au sens large, porteur de mieux-vivre. Il relève du social, de l'économie, de l'énergie, de la technologie, de l'environnement, du développement durable local. Il pourra indifféremment se traduire dans sa réalisation par un produit nouveau, une application informatique, une entreprise, une association ou toute autres formes.
- S'il s'agit d'une idée de projet collective, Agisens exige un interlocuteur principal privilégié, porteur du projet, légalement responsable (majeur) et signataire de la présente charte.

De plus, pour bénéficier de l'accompagnement Agisens, vous vous engagez à :

- Présenter le plus clairement possible et avec sincérité votre idée de projet.
- Ecouter et suivre les recommandations des conseillers Agisens.
- Respecter les rendez-vous en prévenant suffisamment à l'avance de toute indisponibilité éventuelle.
- Informer vos conseillers Agisens des suites de votre projet.
- Insérer le logo Agisens dans les documents transmis à nos partenaires en mentionnant notre appui méthodologique.

- Le cas échéant, en phase de réalisation, insérer notre logo dans vos supports de communication.
- Participer à quelques réunions publiques organisées par Agisens et présenter éventuellement votre projet s'il a valeur d'exemple.
- Accepter une éventuelle promotion par le réseau Bleu Blanc Zèbre, dont Agisens est délégué pour la Savoie. Ceci sous réserve d'une sélection par ce réseau national.
- Informer vos réseaux et contacts sur Agisens et son dispositif d'accompagnement.

Mention manuscrite « *Bon pour acceptation* »

Date :

Le Signataire :

Nom :

Signature :

Représentant d'Agisens :

Nom :

Signature :

(1) *L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles pour des besoins sociaux et/ou sociétaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales. Ces innovations impliquent la participation des acteurs concernés.*